

SEANCE DU 30 juillet 2019

PRESENTS : Mme. LAFFUT Anne, Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT Christian, ~~BOSSART Luc~~, DERO Wendy, GERARD Alain,
Échevins,
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN
Mélodie, MAHIN Antoine, ~~JAVAUX Dany~~, DOS SANTOS Paulo,
TOUSSAINT Christophe, DUCHENE Caroline, ~~ARNOULD Stéphanie~~,
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,
Mme MARICHAL Michèle, Présidente du C.P.A.S, avec voix consultative,
Mme GOLINVAUX Marie-Dominique, Directrice générale f.f., secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 20 heures 10.

L'Echevin Luc BOSSART, la Conseillère Stéphanie ARNOULD et le Conseiller Dany JAVAUX sont excusés.

1. La bourgmestre souhaite apporter la modification suivante : Proposition mise au vote : point 9 du PV du 28 mai 2019 : le retrait du vote de la Conseillère Caroline DUCHENE conformément au Code de ma Démocratie locale et de la Décentralisation et en raison de son lien de parenté au troisième degré avec un des riverains de la parcelle mise ne vente et d'arrêter le vote de ce point portant sur les conditions de vente d'une terrain communal sis en zone agricole à Libin (étang Saint-Martin) à douze voix 'pour' et deux voix 'contre' Mr Clément CRISPIELS marque son opposition à cette modification. Le Conseil approuve par douze voix 'pour' et un 'non' (Clément CRISPIELS), le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019, Francis BOSSICART absent au Conseil n'a pas le droit de vote.

2. Approuve par douze voix 'pour' et deux 'non' (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) le procès-verbal du 12 juin 2019.

3. Approuve par douze voix 'pour' et deux 'non' (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) le cahier spécial des Charges pour un marché public de travaux ayant pour objet la canalisation de jonction entre les réservoirs de Ochamps et Libin pour un montant estimatif de 639.353,00 € TVAC.

Présentation par Messieurs G. COLLIGNON et W. JACQUES représentants de l'AIVE du projet de restructuration avec en support le Powerpoint y afférent.

Le Conseiller Clément Crispiels n'est pas d'accord sur le projet, il pense que Ochamps sera démunie de son eau au profit des autres villages.

La Bourgmestre demande à Mr Crispiels de faire part de ses solutions aux représentants de l'AIVE s'il estime qu'il y en a d'autres. Les experts expliquent qu'un forage de puits a déjà été mis en œuvre et qui s'est révélé être un désastre total. Libin ne dispose d'aucune faille d'eau et c'est la raison pour laquelle ils préconisent la liaison en 2 étapes : Ochamps – Libin et à terme Libin – Transinne.

4. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) le cahier spécial des charges pour un marché public de travaux ayant pour objet les travaux de transfert d’eau entre réservoirs d’Ochamps et Libin pour un montant estimatif de 355.400,00€ TVAC.

5. Approuve à l’unanimité, la modification du règlement communal sur la distribution des parts d’affouage.

L’Ingénieur du Département des Eaux et Forêts, Monsieur Ben Mena, explique cette modification par le fait que la distribution et le traitement des parts de bois devenaient très compliqués au vu de la pénurie de bois susceptibles de correspondre au bois réservé à l’affouage. Certains villages ont moins de bois à distribuer et le but est de ne pas pénaliser un village par rapport à un autre. Ce règlement permettra aussi une distribution plus rapide et donc des bois de meilleure qualité car ils ne dépériront pas au fil des mois d’attente qui existaient lors des distributions précédentes.

Le Conseiller Clément Crispiels déplore que plusieurs affouagers achètent plusieurs parts à des fins commerciales. La Bourgmestre rétorque que cela a toujours existé et qu’il est impossible d’empêcher cette pratique.

6. Approuve à l’unanimité la Déclaration communale de la politique du logement.

La Bourgmestre répond au conseiller Francis Bossicart qu’aucune obligation de pourcentage n’est imposée à la commune.

7. Approuve à l’unanimité le cahier spécial des charges pour un marché de fourniture ayant pour objet la fourniture de panneaux de signalisation – années 2000-2021-2022 pour un montant estimatif de 30.000,00 € TVAC.

8. Approuve à l’unanimité le cahier spécial des charges pour un marché de services ayant pour objet l’entretien des installations de chauffage et prestations techniques des bâtiments communaux pour les années 2020 et 2021, pour un montant estimatif de 8.615,00 e TVAC.

9. Approuve à l’unanimité le cahier spécial des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de pièces pour travaux de réparation sur le réseau de distribution d’eau et de raccordements particuliers d’immeubles en 2020 et 2021 – marché stok, pour un montant estimatif de 140.000,000 € TVAC.

10. Approuve à l’unanimité le cahier spécial des charges pour un marché de services ayant pour objet la location et l’entretien de vêtements de travail pour une période de 3 ans, pour un montant estimatif de 81.242,71 € TVAC.

11. Approuve à l’unanimité le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la réfection de la rue de Hamaide à Redu, pour un montant estimatif de 999.121,80 € TVAC.

12. Approuve à l’unanimité l’adhésion au marché de la centrale de marché de la Province du Luxembourg - marché groupé accord cadre pour l’entretien du matériel incendie et pour la fourniture de papier d’impression et d’enveloppes.

13. Dans le cadre du PCDR de la Commune de Libin, phase 2 (Plan d’Aménagement du Développement Rural) approuve à l’unanimité la convention de faisabilité 2019 relative aux

travaux d'aménagement d'une liaison piétonne sécurisée et conviviale entre les différents lieux polarisateurs à Libin ainsi que le programme financier y afférent :

- PROJET	TOTAL	PART DEVELOPEMENT RURAL	
Etude des travaux relatifs à la fiche-projet 1.002 intitulée : « Aménagement d'une liaison piétonne sécurisée et conviviale entre les différents lieux polarisateurs à Libin» Provision pour l'étude du projet	445.442,20 €	60%	247.081,38 €
TOTAL			12.354,07 €

14. Décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'acte transmis par IDELUX en date du 11 juillet 2019.
- De désigner le Comité d'Acquisition d'Immeubles du Luxembourg pour représenter la Commune de Libin à l'acte authentique de cession qui aura lieu dès la réception provisoire des travaux.
- D'affecter la voirie et ses équipements annexes au domaine public communal tels qu'ils sont repris aux plans susmentionnés.
- De déclarer que ladite cession a lieu pour cause d'utilité publique.

Le Conseiller Clément Crispiels intervient pour dire que c'est un piège comme cela l'a été au zoning 'Les Cerisiers' au niveau des eaux usées et tout reste finalement à charge de la Commune. L'échevin Christian Baijot répond qu'il n'y a pas de comparaison et que cela n'a rien à voir avec la phase 3 dont on parle et la Bourgmestre rappelle que c'est la procédure suivie pour l'ensemble des zones d'activité économique de la province.

15. Approuve, à l'unanimité, la cession du droit de jouissance, à titre gratuit, à l'ASBL « Libin Sport » rue d'Hatrival, 173 A à 6890 LIBIN, pour une période minimale ininterrompue de 25 ans, pour le site suivant :

- *Salle de gymnastique de l'école communale fondamentale de Libin sise Ruelle des Messes, 1 à 6890 LIBIN.*

16. Approuve à l'unanimité le compte de l'année 2018 de la Fabrique d'Eglise de Ochamps :

Recettes : 28.546,09 € BONI : 7.196,00 €
Dépenses : 21.350,09 € Intervention communale : 9.953,85 €

17. Approuve à l'unanimité la Convention de coopération horizontale non-institutionnalisés entre la commune et la province de Luxembourg concernant la gestion des cours d'eau navigable.

Le Conseiller Clément Crispiels déplore qu'il n'y ait pas une station d'épuration à Ochamps. La Bourgmestre répond que de nombreuses communes sont dans la situation que notre commune et que la commune attend d'être retenue dans un prochain plan par la SPGE.

18. Approuve à l'unanimité la convention d'une mise à disposition gratuite au CPAS de Libin, pour une période de 3 ans, du logement de transit sis à Glaiseuse, rue de Roumont, 23.

19. Approuve à l'unanimité la ratification de la délibération du Conseil de l'Action du 20 juin 2019 relative à la convention de mise à disposition précaire d'un logement de transit sis à

Glaireuse, rue de Roumont 23.

20. Approuve, par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale additionnelle à l’impôt des personnes physiques – Exercices 2020 à 2025.

Le Conseiller Clément Crispiels estime que la commune de Libin taxe beaucoup trop. La Bourgmestre signale que les taxes n’ont pas augmenté depuis 2004.

21. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier – Exercices 2020 – 2025.

22. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale sur les secondes résidences et les logements non utilisés en tant que résidence principale – sur caravanes résidentielles – sur caravanes mobiles et remorques d’habitat – sur les kots pour étudiants – Exercices 2020 à 2025.

23. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile d’écrits publicitaires non adressés – Exercices 2020 – 2025.

La Bourgmestre précise que la taxe sur les écrits publicitaires est une bonne chose en soi, puisque cela permet de réduire la production de papiers et que c’est une bonne chose au niveau écologique.

24. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale sur les immeubles inoccupés.

La Bourgmestre signale que la taxe sur les logements inoccupés permet de récupérer et restaurer des bâtiments laissés à l’abandon.

25. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe sur les emplacements des terrains de camping – Exercices 2020 – 2025.

26. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale sur les séjours – exercices 2020 – 2025.

27. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ou caverne – exercice 2020 – 2025.

28. Approuve à l’unanimité la redevance pour l’octroi et le renouvellement des concessions de sépultures, de plaquette commémorative et pour une exhumation – 2019 -2025.

29. Approuve à l’unanimité la redevance pour les renseignements urbanistiques – exercices 2020 à 2025.

Le Conseiller Clément Crispiels s’étonne que cette redevance soit encore une de plus pour le contribuable. La Bourgmestre explique que cette redevance est due par le notaire et non par le redevable, et que le montant est faible (38 euros).

30. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la redevance relative à l’équipement collectif des terrains situés le long de d’une voirie et/ou d’un chemin du domaine public ou à équiper – exercices 2020 – 2025.

31. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la redevance sur le contrôle des implantations dans le cadre de l’article D.IV. 72 du coDT – exercices 2020 -2025.
32. Approuve à l’unanimité la redevance sur la distribution de la soupe et les repas chauds complets dans les établissements scolaires fournis par le C.P.A.S. de Libin – exercices 2020-2025.
33. Approuve à l’unanimité la redevance sur la garderie dans les établissements scolaires de la Commune de Libin – exercices 2020 -2025.
34. Approuve à l’unanimité la redevance relative aux travaux de raccordement à la distribution d’eau – exercices 2020 -2025.
35. Approuve à l’unanimité la redevance service « éco-mobile » communal sur le territoire de la commune de Libin – exercices 2020 – 2025.
36. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la redevance sur la délivrance de photocopies – exercices 2019 à 2025.
37. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) la délivrance de documents administratifs – exercices 2019 à 2025.
38. Approuve à l’unanimité le règlement communal sur la distribution de la soupe et les repas chauds complets dans les établissements scolaires fournis par le C.P.A.S. de Libin.
39. Approuve à l’unanimité le règlement communal relatif aux modalités de raccordement à la distribution d’eau.
40. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) le règlement communal relatif aux modalités de raccordement au réseau d’égouttage.
41. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) le Coût Vérité Distribution de l’eau (CVD) 2018 et le maintien du taux de 2,20 €/m³.
42. Approuve par douze voix ‘pour’ et deux ‘non’ (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) les conditions de recrutement pour un agent administratif niveau A1 à mi-temps pour le service de la gestion des ressources humaines et l’enseignement.
43. Approuve à l’unanimité la modification du règlement de Travail concernant l’installation d’un système de géolocalisation pour les véhicules du service des Travaux.
44. Approuve à l’unanimité la délégation au Collège communal pour les marchés de travaux, de fournitures et de service ordinaire.
45. Approuve à l’unanimité la délégation au Collège communal pour les marchés de travaux, fournitures et de services du service extraordinaire.

46. Approuve à l'unanimité la délégation du directeur général pour les marchés de travaux, de fournitures et de services du service ordinaire

47. Approuve à l'unanimité la nouvelle tarification de la convention pour le nettoyage des abribus sur le territoire communal à partir de 2019.

48. Approuve par douze voix 'pour' et deux 'non' (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) les compte et bilan et le rapport d'activités 2018 de la MCFA de Marche.

49. Approuve par douze voix 'pour' et deux 'non' (C. CRISPIELS et F. BOSSICART) les comptes et bilans de groupements locaux.

Le Conseiller Francis Bossicart n'est pas d'accord car il dit que les groupements ne sont pas logés à la même enseigne. La Bourgmestre répond que les subsides sont distribués en fonction du nombre d'affiliés et que les différents subsides ont été votés en même temps que le budget.